

Des certifications ?

L

e Marquage CE est obligatoire et permet la libre circulation des produits sur l'ensemble du territoire de l'UE, mais le marquage CE qu'affichent certaines marques est une simple déclaration de conformité du fabricant reconnue uniquement dans les pays de l'UE. C'est bien souvent une auto-certification qui ne permet pas d'être « leader mondial » puisque sa limite est l'Europe.

Le CB Scheme est une certification tierce-partie nécessaire pour la mise sur les marchés internationaux hors UE, qui couvre également les exigences du Marquage CE pour la sécurité électrique. Le CB Scheme ou Certification Body Scheme en anglais également appelé Système OC pour Organisme de Certification en français est un système de certification international mis en place par l'IECEE (Système CEI d'essais de conformité et



de certification des équipements électriques et électroniques). Il a pour principe l'acceptation mutuelle entre ses membres, de rapports d'essais et de certificats en lien avec la sécurité des composants, équipements, produits électriques et électroniques. Le CB Scheme / Système OC permet donc de valider la conformité d'un produit aux exigences des normes internationales relatives aux produits électriques et électroniques.

Les VITAL DOMES ont obtenu cette certification délivrée par SGS – CEBEC et sont donc reconnu dans la plupart des pays du monde entier.

Véritable passeport de leur conformité, il rend accessible les différents marchés internationaux, en obtenant plusieurs marques de certification internationales en ne réalisant qu'une seule et unique campagne d'essai.

Sans CB Scheme un fabricant doit réaliser généralement une campagne d'essais par marché ciblé. Sans cela il ne peut vendre dans le monde entier.